

MISE EN ŒUVRE D'UN CHAUFFE EAU SOLAIRE INDIVIDUEL

Date (s)	Les 25 – 26 & 27 AVRIL 2017
Lieu	ST JEAN DE VEDAS (34430)
Horaires	8h30 – 17h30
Nombre de places	Mini 8 – Maxi 10 – Cette formation est réservée aux premiers inscrits.

BULLETIN D'INSCRIPTION A RETOURNER À :
ADEFA BTP HERAULT – 118 ALLEE ALAIN CORNEAU – CS 58805 – 34184 MONTPELLIER CEDEX 4
Tél. 04 99 77 22 82 - Mail : adefabtp34@orange.fr
Avant le 10 AVRIL 2017

ENTREPRISE

	Cachet de l'entreprise
Raison Sociale	
Nom - Prénom du Chef d'Entreprise	
Adresse	
Code Postal Ville	
Téléphone Fax Portable	
E-mail	
Activité de l'entreprise	
Nombre de salarié	
N° Siret : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Code NAF _ _ _	

STAGIAIRE

	Statut du stagiaire
Nom	<input type="checkbox"/> Artisan : Micro - entreprise <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Prénom	<input type="checkbox"/> Gérant Non Salarié <input type="checkbox"/> Gérant Salarié
Date de naissance	<input type="checkbox"/> Conjoint(e) collaborateur <input type="checkbox"/> associé(e)
Profession	<input type="checkbox"/> Président de SAS <input type="checkbox"/> Salarié
	<input type="checkbox"/> Autres

PARTICIPATION

Artisan, Gérant non salarié, Conjoint collaborateur ou Associé, Micro entrepreneur	84 €* <u>* sous réserve que vous soyez ressortissant du FAFCEA secteur bâtiment et que vous n'ayez pas consommé plus de 79 heures de formation depuis le 01/01/17.</u> <u>Le cas échéant, vous devrez vous acquitter de l'intégralité du coût du stage, soit 672 €</u>
Salarié, Gérant salarié, Autre	42 € Pour les ressortissants de CONSTRUCTYS section moins de 11 salariés : · prise en charge de la formation à hauteur de 630 € · dédommagement d'une partie du salaire · dédommagement d'une partie des frais annexes ● Pour les autres stagiaires, vous devrez vous acquitter de l'intégralité du coût du stage, soit 672€

Validation de votre inscription à réception des pièces, chèque caution et chèque de stage

Ci-joint chèque de _____€ pour inscription au stage à l'ordre de l'**ADEFA BTP HERAULT**
ET
 Ci-joint chèque de Caution de 500 € à l'ordre de l'**ADEFA BTP HERAULT**

Date : Signature :

Nous vous rappelons que pour maintenir cette formation, nous devons avoir au moins 8 participants

Nota : La caution versée au moment de l'inscription, a pour utilité de confirmer l'inscription du stagiaire, qui en cas d'absence injustifiée, permet d'indemniser le formateur et les frais fixes administratifs engagés par l'ADEFA BTP 34. **La caution est reversée au stagiaire en cas de participation à la totalité du stage, au prorata temporis en cas d'absence partielle.**
Les motifs légitimes d'absence sont : maladie (justifiée par un arrêt de travail) ; accident de la circulation lors du trajet ; motif non inhérent au stagiaire, mais justifiant de son absence (courrier justificatif).
Délai de prévenance : la caution est rendue sans justificatif, à condition d'un délai de prévenance de 15 jours minimum permettant à l'Organisme de formation d'annuler le stage.